



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ACADÉMIE DE PARIS

UNIVERSITÉ PARIS VI

Unité de Formation et de Recherche de Médecine

**PIERRE ET MARIE CURIE**



Site Saint-Antoine

## DIPLOME D'UNIVERSITÉ ÉTUDES RELATIVES À LA RÉPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PIERRE ET MARIE CURIE certifie que

M. Jean Philippe HARLICOT, né le 09 Novembre 1970 à BLOIS (LOIR ET CHER),  
a subi avec succès, lors de la session du 20 Octobre 2011, les épreuves prescrites pour l'obtention du DIPLOME D'UNIVERSITÉ ÉTUDES  
RELATIVES À LA RÉPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL.

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001, portant création à ladite UNIVERSITÉ du DIPLOME D'UNIVERSITÉ ÉTUDES RELATIVES À LA  
RÉPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL ;

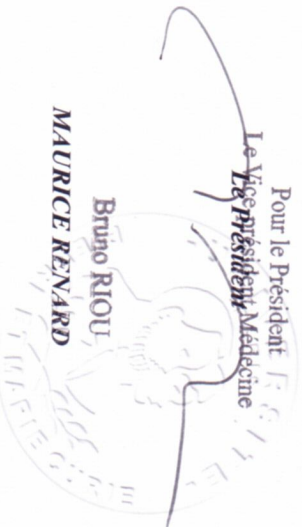
LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PIERRE ET MARIE CURIE  
délivre le présent certificat à **M. Jean Philippe HARLICOT**.

Signature du titulaire

Pour le Président  
Le Vice-Président Médecine

Bruno RIOU

MAURICE RENARD



Fait à Paris, le 21 Novembre 2011

Le Directeur de l'U.F.R. de Médecine  
**SERGE UZAN**

N° 75 VIK 17